

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 44211 B1** (51) Cl. internationale : **F16H 1/30; B61B 12/02**

(43) Date de publication :
30.04.2020

(21) N° Dépôt :
44211

(22) Date de Dépôt :
17.11.2016

(30) Données de Priorité :
18.02.2016 AT 852016

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/EP2016/078073 17.11.2016

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP16798159.6

(71) Demandeur(s) :
Innova Patent GmbH, Konrad-Doppelmayr-Strasse 1 6922 Wolfurt (AT)

(72) Inventeur(s) :
MORITZHUBER, Johannes

(74) Mandataire :
ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)

(54) Titre : **DISPOSITIF DE CIRCULATION DES VÉHICULES TÉLÉPHÉRIQUES DANS UNE INSTALLATION DE TÉLÉPHÉRIQUE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un dispositif de circulation des véhicules téléphériques en déplacement dans une installation de téléphérique avec au moins une roue d'entraînement, qui est réglable en hauteur au moyen d'un dispositif de levage par rapport aux véhicules téléphériques, afin de les amener à se déplacer, au moins une roue d'entraînement étant déplaçable le long d'une chaussée. La présente invention concerne en outre un dispositif de levage électrique comportant un moteur d'entraînement électrique, un manchon fileté (42) qui est mis en rotation par ledit moteur d'entraînement et maintenu dans sa position en hauteur, ou analogue, et une vis de montée (44) réglable en hauteur par le manchon fileté (42) par laquelle ladite roue d'entraînement est réglable en hauteur, le manchon fileté (42) et la vis de montée (44) comportant des faces frontales, une supérieure et une inférieure, mutuellement associées, dotées de butées (49a, 50a, 53a, 54a) situées au moins approximativement dans des plans perpendiculaires à la direction de rotation du manchon fileté (42), ou analogue, lesquelles viennent mutuellement en contact dans la position terminale supérieure et inférieure de la vis de montée (44), une rotation supplémentaire du manchon fileté (42) étant empêchée.

REVENDICATIONS:

1. Dispositif pour le déplacement de véhicules de téléphérique (1) dans une installation de téléphérique avec au moins une roue convoyeuse (23) qui est réglable en hauteur au moyen d'une installation de levage (3) par rapport au véhicule de téléphérique (1) pour être amenée en contact avec celui-ci, celui-ci pouvant être déplacé au moyen de l'au moins une roue convoyeuse (23) le long d'une voie de roulement (21), caractérisé en ce qu'il est prévu une installation de levage électrique (3) constituée par un moteur d'entraînement électrique (31), par un manchon fileté (42) pouvant être entraîné en rotation par celui-ci et retenu dans sa position en hauteur et par une broche de levage (44) pouvant être déplacée en hauteur par le manchon fileté (42), par laquelle l'au moins une roue convoyeuse (23) peut être réglée en hauteur, dans lequel le manchon fileté (42) et la broche de levage (44) sont munis sur les faces frontales supérieure et inférieure associées l'une à l'autre de butées (49a, 50a, 53a, 54a) situées au moins approximativement dans des plans perpendiculaires au sens de rotation du manchon fileté (42), qui viennent s'appuyer les unes sur les autres dans la position de fin de course supérieure ou inférieure de la broche de levage (44), ce qui empêche la poursuite de la rotation du manchon fileté (42).
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la broche de levage (44) est munie de deux disques de butée (51, 52) disposés à distance l'un de l'autre et dotés de profils (53, 54), entre lesquels elle est munie d'un filetage extérieur (44a) avec lequel elle est guidée dans un alésage fileté (42a) du manchon fileté (42), et en ce que le manchon fileté (42) est muni de profils (49, 50) associés aux profils (53, 54) des disques de

butée (51, 52).

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le manchon fileté (42) est muni de saillies axiales (47, 48) qui sont munies de profils (49, 50).
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que les faces d'extrémité tournées l'une vers l'autre des disques de butée (51, 52) et des saillies (47, 48) du manchon fileté (42) sont munies de profils (53, 54, 49, 50) qui s'étendent dans le sens radial, munis de surfaces de butée (53a, 54a, 49a, 50a) qui se trouvent au moins approximativement dans des plans perpendiculaires au sens de rotation du manchon fileté (42).
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la broche de levage (44) est munie d'un boulon de sûreté (45) de section polygonale qui est guidé dans une ouverture (46a) profilée de façon correspondante d'une plaque de sûreté (46).
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le manchon fileté (42) est conformé comme une roue hélicoïdale qui coopère avec une broche d'entraînement (41) du moteur d'entraînement (31).
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'enroulement électrique du moteur d'entraînement (31) est muni d'un thermocontact qui se trouve dans la conduite d'alimentation du moteur d'entraînement (31) et qui est ouvert lorsqu'une valeur limite thermique est dépassée dans le moteur d'entraînement (31), ce qui arrête le moteur d'entraînement (31).